

LA VIE ECONOMIQUE

- [Réforme du travail : les ordonnances publiées au Journal officiel, pour entrée en vigueur immédiate](#)
- [La confiance des dirigeants de PME au plus haut](#)
- [Édouard Philippe dévoile un plan d'investissement de 56,3 milliards](#)
- [Sénatoriales : revers pour La République en marche, la majorité de droite confortée](#)
- [Augmentation des taxes sur l'essence et le diesel en 2018](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [DSN : les pénalités vont s'appliquer \(et la note risque d'être salée\)](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [BPI France va aider les entreprises intéressées par l'Iran dès 2018](#)
- [Baisse des contrats aidés : 200 000 seront financés en 2018](#)
- [Encore 1 600 postes à pourvoir à la RATP](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Paris : Smoovengo, qui a récupéré le marché du Vélib', recrute plus de 300 CDI](#)
- [L'année touristique a bien débuté en Seine-et-Marne](#)
- [Conseil de Paris : les meublés touristiques toujours dans le collimateur de la Ville](#)
- [Bobigny : au secours des entrepreneurs en difficulté](#)

LEGISLATION/RAPPORTS DIVERS

- [Cour des comptes : sécurité sociale 2017](#)
- [Igas : « Les réseaux de soins »](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Réforme du travail : les ordonnances publiées au Journal officiel, pour entrée en vigueur immédiate

Le 23/09/17 ont été publiées au Journal Officiel les cinq ordonnances qui réforment le Code du travail. Ces ordonnances avaient été signées la veille, le 22/09/17, par le président de la république, Emmanuel Macron. Pour certaines (le barème des indemnités prud'homales, la réforme du télétravail par exemple), l'entrée en vigueur a lieu dès publication. D'autres (la fusion des instances représentatives du personnel par exemple) attendront la publication de décrets d'application, qui aura lieu d'ici le 31/12/17.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/42304-codedutravail-reforme-travail-ordonnances-publiees-journal.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20170923](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/42304-codedutravail-reforme-travail-ordonnances-publiees-journal.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20170923)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 23/09/2017)

● La confiance des dirigeants de PME au plus haut

D'après une enquête réalisée par OpinionWay pour la banque Palatine et Challenges, publiée le 22/09/17, la confiance des dirigeants de PME et ETI est stabilisée à un niveau élevé. Pour eux, la réforme du marché du travail est une bonne chose. 89 % d'entre eux sont confiants pour les perspectives d'activité à six mois de leur propre entreprise (+ 2 points par rapport à la période d'avant l'été et + 10 points par rapport à la même période en 2016). 84 % ont confiance dans l'économie française (- 1 point). L'indice permettant de synthétiser les perspectives d'investissement est à 123 (un niveau record) ; 48 % des patrons misent sur une croissance de leur activité cette année (+ 4 points par rapport à juin). 26 % comptent embaucher (+ 1 point) ; c'est la deuxième meilleure performance depuis la création de l'Observatoire, note Challenges. 90 % estiment que la loi travail sera bénéfique pour leur entreprise, 91 % pour l'économie hexagonale en général. 52 % considèrent que la loi leur permettra d'embaucher. **Pierre-Yves Dréan**, directeur général de la Banque Palatine : « *Les patrons d'ETI sont réceptifs aux nombreux signaux de l'exécutif. Ils abordent donc assez sereinement les mouvements sociaux de fin septembre. [...] Ce sera un moment décisif. Si les chefs d'entreprises voient que le 'cap' est maintenu, la confiance sera encore renforcée et tous les espoirs seront permis pour notre économie* ».

→ **NB** : L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 303 dirigeants dont les entreprises génèrent un chiffre d'affaires compris entre 15 et 500 millions d'euros, interrogés par téléphone entre le 28 août et le 8 septembre.

[https://www.challenges.fr/entreprise/la-confiance-des-dirigeants-de-pme-au-plus-haut_501410#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20170924](https://www.challenges.fr/entreprise/la-confiance-des-dirigeants-de-pme-au-plus-haut_501410#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20170924)

(Source : www.challenges.fr du 22/09/2017)

[Retour au sommaire](#)

● Édouard Philippe dévoile un plan d'investissement de 56,3 milliards

Le 25/09/17, le premier ministre, **Edouard Philippe**, a présenté un plan d'investissement, qui impactera différents secteurs : de la transition écologique à la formation des jeunes peu qualifiés, en passant par la modernisation de l'action publique, des transports, de l'agriculture et du système de santé. Montant de cet investissement : 56,3 milliards d'euros.

Dans le détail : **01)-** La transition écologique : 15 milliards d'euros ; **02)-** La formation : 15 milliards d'euros ; **03)-** La modernisation de l'action publique : 5 milliards d'euros ; **04)-** La modernisation des transports : 5 milliards d'euros ; **05)-** La modernisation de l'agriculture : 5 milliards d'euros ; **06)-** La modernisation du système de santé : 5 milliards d'euros.

M. Philippe : « *[Ce plan financera des actions] à caractère non pérenne, en vue d'effets durables, mesurables à horizon de la fin de la mandature* ». Pour le premier ministre, il faut faire reposer la transformation du modèle économique et social français sur deux fondations : les réformes et les investissements transformants. Le but du gouvernement : « *Sanctuariser au sein de chaque ministère un budget précis sur le quinquennat réservé à l'investissement* ». Dans ce plan, sera compris le dernier volet du PIA (programme d'investissement d'avenir, 10 milliards d'euros) qui avait été confirmé par François Hollande, alors président de la république, en mars 2017. Ces 10 milliards du PIA seront attribués à la recherche et aux entreprises. Le financement : des crédits budgétaires, complétés par des

redéploiements de crédits existants et des instruments « innovants » tels que fonds propres, garanties... Le programme d'investissement est intégré dans le projet de loi de Finances et sera mise en place en 2018.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/09/24/20002-20170924ARTFIG00152-edouard-philippe-devoile-le-plan-d-investissement.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 24/09/2017, Anne de Guigné)

● **Sénatoriales : revers pour La République en marche, la majorité de droite confortée**

Le 24/09/17 avait lieu le renouvellement de la moitié du Sénat. La droite en ressort renforcée alors que la majorité présidentielle n'a pas réédité le raz-de-marée dont elle avait bénéficié lors des élections à l'Assemblée nationale. **Le nouveau Sénat : 01)-** Le groupe LRM (La République en marche) : 28 élus (- 1 siège). **02)-** Les Républicains : 159 sénateurs (+ 17 sièges par rapport au Sénat sortant). **03)-** L'UDI (Union des démocrates et indépendants) : 50 élus (+ 8 sièges). Avec quatre non inscrits élus, la droite et le centre possèdent la majorité au Sénat, avec un total de 213 élus. Pour rappel, la majorité absolue est de 175 sièges. **04)-** Le Parti socialiste : 81 élus (- 5 sièges). **05)-** Le PCF : 12 élus (- 6 sièges). **06)-** Le RDSE (Rassemblement démocratique et social européen, radicaux) : 12 élus (- 4 sièges). **07)-** Les écologistes : 4 élus (- 6 sièges). **08)-** Le Front national : 2 élus.

http://www.lemonde.fr/elections-senatoriales/article/2017/09/24/les-bureaux-de-vote-ont-ouvert-pour-les-elections-senatoriales_5190390_5183390.html

(Source : www.lemonde.fr du 24/09/2017)

● **Augmentation des taxes sur l'essence et le diesel en 2018**

Le 25/09/2017, **Christophe Castaner**, porte-parole du gouvernement, a annoncé sur RMC la hausse de la taxe sur le diesel : 7,6 centimes d'euros en 2018 (+ 10 %). L'objectif : une convergence entre l'essence et le diesel. La taxe sur l'essence va également augmenter. M. Castaner n'a précisé de combien. Selon les Echos, ce serait de 3,9 centimes. M. Castaner a commenté en déclarant que ce serait « *dans ces eaux-là.* »

<http://www.usinenouvelle.com/article/augmentation-des-taxes-sur-l-essence-et-le-diesel-en-2018.N591308>

(Source : www.usinenouvelle.com du 25/09/2017, Léna Corot)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **DSN : les pénalités vont s'appliquer (et la note risque d'être salée)**

Depuis le 01/01/17, la **DSN** (déclaration sociale nominative) est obligatoire. Jusqu'à présent, nous étions dans une période de transition : une tolérance avait été accordée pour le premier trimestre 2017, le temps que les employeurs s'habituent à la DSN. Désormais, selon une note de l'Urssaf du 21 novembre, les pénalités seront appliquées aux employeurs défaillants.

Le détail des pénalités : 01)- En cas de non dépôt de la DSN ou d'omission de salarié : 49,04 euros par salarié et par mois en 2017 (1,5 % du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS)). **L'Express** : « *Le montant est plafonné à 150% du PMSS (4.903,50 euros en 2017) par entreprise si le retard de DSN (ou l'omission de salarié) ne dépasse pas 5 jours. Ce plafonnement n'est applicable qu'une fois par année civile, les retards suivants ne seront pas plafonnés.* » **02)-** Pour une déclaration de rémunérations inexactes qui entraînent la minoration des cotisations dues : 32,69 euros par salarié et par mois en 2017 (1 % du PMSS). **03)-** Pour un non dépôt de données (salaires ou salariés) n'entraînant pas de modifications sur les cotisations dues : 16,35 euros par salarié et par mois (un tiers de 1,5 % du PMSS). **04)-** Pour des inexactitudes de données sans aucun impact sur les cotisations dues : 10,90 euros par salarié et par mois (un tiers de 1 % du PMSS). Une pénalité qui n'est toutefois pas due s'il y a régularisation dans les 30 jours qui suivent la transmission de la déclaration incomplète.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/dsn-les-penalites-vont-s-appliquer-et-la-facture-risque-d-etre-salee_1945911.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 25/09/2017, Marion Bain)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● BPI France va aider les entreprises intéressées par l'Iran dès 2018

Dès 2018, **BPI France**, la banque publique d'investissement, épaulera les entreprises françaises qui souhaitent s'implanter en Iran. Pour cela, une enveloppe de crédits acheteurs allant jusqu'à 500 millions d'euros par an sera ouverte. **Nicolas Dufourcq**, directeur de BPI France : « *Sauf cas de force majeure, nous serons à leurs côtés début 2018. [...] Nous allons leur accorder des crédits acheteurs qui pourront atteindre jusqu'à 500 millions d'euros par an. [...] Toutes les grandes entreprises sont sur la ligne de départ* ». Avant de préciser que BPI France n'ayant pas d'activités internationales, elle est « *la seule banque française à pouvoir le faire sans encourir de sanctions américaines pour violation des règles d'embargo toujours en vigueur* ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/bpifrance-va-aider-les-entreprises-interessees-par-l-iran-des-2018.N591188>

(Source : www.usinenouvelle.com du 24/09/2017, pour Reuters, Yann Le Guernigou, édité par Nicolas Delame)

● Baisse des contrats aidés : 200 000 seront financés en 2018

Après avoir annoncé une baisse des contrats aidés, **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, a déclaré, le 21/09/17, que 200 000 contrats aidés seront financés en 2018. Uniquement dans le secteur non marchand. **Mme Pénicaud** : « *Avec 200.000 contrats aidés qui seront prévus dans le budget 2018, avec un taux de 50 % de prise en charge par l'Etat, on peut arriver à un dispositif plus efficace qu'aujourd'hui. [...] Nous allons rénover le contrat aidé qui aujourd'hui, dans la quasi-totalité des cas [...] n'est qu'une expérience professionnelle précaire sans accompagnement et sans formation. [...] Les contrats aidés vont être ciblés sur les publics les plus en difficultés, être réservés aux secteurs non marchands [...] et ciblés sur les secteurs prioritaires* ». Par exemple, les urgences sanitaires et sociales, l'accueil des élèves handicapés à l'école, les communes rurales et l'outre-mer. Seront prioritaires pour ces contrats les chômeurs de longue durée et les jeunes en situation d'insertion. Un autre objectif : « *10 000 contrats de professionnalisation expérimentaux dans l'année* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/baisse-des-contrats-aides-200-000-seront-finances-en-2018-751319.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20170922](http://www.latribune.fr/economie/france/baisse-des-contrats-aides-200-000-seront-finances-en-2018-751319.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20170922)

(Source : www.latribune.fr du 22/09/2017, avec agences)

● Encore 1 600 postes à pourvoir à la RATP

L'objectif de la RATP annoncé était de 3 400 CDI pour l'année 2017 (+ 15 % par rapport à 2016). En septembre, un peu plus de la moitié de ces postes ont été pourvus. Restent 1 600 embauches à venir d'ici la fin de l'année. Dans le détail : 1 000 conducteurs de bus, 120 agents en station et en gare, 100 conducteurs de métro, 50 agents de sécurité, 40 agents de gestion de la circulation des trains. Les niveaux requis : niveau Bac à Bac + 2 pour les agents, Bac + 2 à Bac + 5 pour les agents de maîtrise et les cadres. Des formations sont dispensées aux agents embauchés ; on peut donc postuler sans, par exemple, avoir son permis D (conducteurs de bus).

[http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/encore-1-600-postes-a-pourvoir-a-la-ratp-21-09-2017-7276167.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/encore-1-600-postes-a-pourvoir-a-la-ratp-21-09-2017-7276167.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 21/09/2017, Jean-Gabriel Bontinck)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Paris : Smoovengo, qui a récupéré le marché du Vélib', recrute plus de 300 CDI

Le 18/09/17, Smoovengo, qui gère désormais le marché du Vélib' dans l'agglomération parisienne va recruter plus de 300 CDI. Les demandes des employés de l'entreprise actuelle (Cyclocity) seront examinées « *en priorité* ». Certains travaillent en effet depuis dix ans dans ce secteur et Jorge Azevedo, directeur général de Smoovengo, estime que « *tous ceux qui seront volontaires pour prendre part au lancement du nouveau Vélib' Métropole seront les bienvenus* ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75005/paris-smoovengo-recrute-plus-de-300-cdi-18-09-2017-7269720.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/paris-75005/paris-smoovengo-recrute-plus-de-300-cdi-18-09-2017-7269720.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 18/09/2017)

● L'année touristique a bien débuté en Seine-et-Marne

Au premier semestre 2017 l'Île-de-France a connu une augmentation de la fréquentation touristique. C'est le cas pour la Seine-et-Marne notamment grâce à de grands événements culturels. Ainsi, en juin les Médiévales de Provins ont attiré 90 000 personnes en deux jours (+ 10 % par rapport à 2016) ; le Festival de l'Histoire de l'art a déplacé 45 000 personnes (près du double de 2016). Les lieux ont été aussi bien fréquentés : le château de Fontainebleau (255 000 visiteurs, + 10 %), la Rando des trois châteaux (14 000 personnes, + 33 % par rapport à 2016).

[http://www.leparisien.fr/fontainebleau-77300/l-annee-touristique-a-bien-debute-en-seine-et-marne-18-09-2017-7269813.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/fontainebleau-77300/l-annee-touristique-a-bien-debute-en-seine-et-marne-18-09-2017-7269813.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 18/09/2017, Sylvain Deleuze)

● Conseil de Paris : les meublés touristiques toujours dans le collimateur de la Ville

La ville de Paris continue toujours à traquer les meublés touristiques illégaux. Les Parisiens passant par des plateformes numériques, style Airbnb, devront désormais s'enregistrer auprès de leur mairie d'arrondissement. Le but : vérifier que la durée légale (pas plus de 120 nuitées par an) est bien appliquée. Les locations saisonnières sont de l'ordre de 100 000 à Paris. Le Conseil de Paris cherche de nouvelles pistes pour réguler ces locations saisonnières. **Pierre-Yves Bournazel**, députés des Constructifs du XVIIIe : « *Afin d'éviter les contentieux, je souhaite que les locataires désireux de louer leur logement soient soumis à l'obligation de fournir lors de la déclaration préalable, l'autorisation de leur propriétaire* ». En question également le nombre de nuitées. Il est de 120 à Paris. D'autres grandes métropoles étrangères l'ont rabaisé, comme Londres (90 nuitées), Amsterdam (60 nuitées), New-York (30 nuitées). **Ian Brossat**, adjoint PCF au logement : « *Je connais peu de gens qui partent 4 mois en vacances. Il faut trouver un juste milieu* ». La demande de Paris au gouvernement : permettre aux collectivités locales de fixer elles-mêmes le nombre de nuitées maximum. Il semble, à l'heure où est écrit cet article, que Paris s'orienterait vers 90 nuitées maximum, bien que certains élus veuillent descendre plus bas, comme le groupe UDI-Modem (60 nuitées) ou les écologistes (30 nuitées). Un observatoire des meublés touristiques, regroupant les maires d'arrondissement et les représentants des groupes au Conseil de Paris, devrait être créé. **M. Brossat** : « *Cet observatoire étudiera l'évolution des meublés touristiques qui semble se stabiliser à Paris et réfléchira sur la limitation du nombre de nuitées* ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75005/conseil-de-paris-les-meubles-touristiques-toujours-dans-le-collimateur-de-la-ville-24-09-2017-7282956.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/paris-75005/conseil-de-paris-les-meubles-touristiques-toujours-dans-le-collimateur-de-la-ville-24-09-2017-7282956.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/09/2017, Christine Henry)

[Retour au sommaire](#)

● Bobigny : au secours des entrepreneurs en difficulté

Le 21/09/17 a été créé le centre d'information et de prévention (CIP) de Seine-Saint-Denis (il y en a 64 dans l'Hexagone, dont un à Paris et un à Nanterre). L'objectif du CIP : aider les entrepreneurs en difficulté à « *redresser la barre avant qu'il ne soit trop tard* ». Concrètement, les entrepreneurs dans ce cas peuvent prendre rendez-vous. Ils seront reçus par des bénévoles : un avocat, un expert-comptable et un ancien juge du tribunal de commerce. Ils pourront aussi bénéficier d'un soutien psychologique s'ils le désirent. **Patrick Roulette**, avocat en Seine-Saint-Denis et secrétaire du CIP : « *Les difficultés sont souvent liées à des problèmes personnels. On a coutume d'appeler ça les 3 D, pour déclaration de cessation de paiement, Dépression et Divorce. La plupart du temps, il existe des dispositifs que les chefs d'entreprise ignorent. L'idée est de les faire connaître pour éviter la fin d'activité* ». **Roger Labonne**, président du CIP : « *Nous leur prodiguons une écoute attentive et des conseils, mais on n'est pas là pour gérer les entreprises à leur place. [...] La différence avec le CIP [par rapport au tribunal de commerce, Ndlr], c'est que nous convoquons les chefs d'entreprise au vu des résultats des comptes déposés. Le tribunal peut faire peur, alors qu'on est là avant tout pour les aider, on ne veut pas donner l'image du*

fossoyeur ». **François Griveau**, président du tribunal de commerce : « *La Seine-Saint-Denis est le premier département en France dans la création d'entreprise, mais aussi le premier tribunal après Paris en termes de procédures collectives (redressement judiciaire, liquidation). Il y en a 2 012 l'an passé* ».

[http://www.leparisien.fr/bobigny-93000/bobigny-au-secours-des-entrepreneurs-en-difficulte-21-09-2017-7276593.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id_connect_hash}@1](http://www.leparisien.fr/bobigny-93000/bobigny-au-secours-des-entrepreneurs-en-difficulte-21-09-2017-7276593.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id_connect_hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 22/09/2017, Romain Chiron et Carole Sterlé)

LEGISLATION/RAPPORTS DIVERS

● Cour des comptes : sécurité sociale 2017

→ **Présentation de la Cour des comptes** : « *Le déficit de la sécurité sociale a continué à se réduire, passant de -10,3 Md€ en 2015 à -7 Md€ en 2016, et ce sans nouvelle majoration de recettes et par un effort structurel. La dette sociale a poursuivi son reflux amorcé en 2015. Ces constats positifs témoignent que les actions entreprises obtiennent des résultats. Ils s'accompagnent cependant de la persistance de déficits élevés de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse. Le remboursement d'une partie de la dette sociale n'est toujours pas organisé. Par ailleurs, le retour à l'équilibre des comptes a été décalé d'un an, de 2019 à 2020. Des réformes sont non seulement nécessaires mais possibles, afin d'assurer un équilibre financier pérenne des comptes sociaux, en particulier de l'assurance maladie. Amélioration, qualité et sécurité accrues de l'accès aux soins vont de pair avec un renforcement de la maîtrise des dépenses d'assurance maladie, comme l'illustrent les constats de la Cour* ».

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/securete-sociale-2017>

→ **Le rapport, synthèse** : « *La Sécurité sociale, rapport sur l'application des lois de financements de la Sécurité sociale, septembre 2017* » (84 pages) :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-09/20170920-synthese-rapport-securete-sociale-2017_1.pdf

→ **Le rapport dans son intégralité** : « *La Sécurité sociale, rapport sur l'application des lois de financements de la Sécurité sociale, septembre 2017* » (729 pages) :

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-09/20170920-rapport-securete-sociale-2017_1.pdf

(Source : www.ccomptes.fr du 20/09/2017)

● Igas : « Les réseaux de soins »

Présentation de l'IGAS : « *L'IGAS a été saisie en 2016 d'une mission d'évaluation des réseaux de soins, conformément à la Loi 'Le Roux' du 27 janvier 2014. Ces réseaux de soins reposent sur des conventions conclues entre des organismes d'assurance maladie complémentaire et des professionnels de santé. Ces derniers s'engagent contractuellement à respecter des tarifs plafonds pour une liste de produits/prestations, avec des garanties de qualité ou de service associées. Ces réseaux de soins n'ont véritablement pris leur essor qu'au milieu des années 2000, avec la création de « plateformes de gestion » : CarteBlanche, Istya, Itelis, Kalivia, Santéclair et Sévéane. En 2016, 45 millions d'assurés avaient potentiellement accès à ces réseaux, qui regroupent, chacun, plusieurs milliers de professionnels de santé (optique, aides auditives, dentaire notamment). Au cours de ses investigations, la mission a rencontré l'ensemble des acteurs concernés au niveau national et en régions (près de 200 personnes). Ce rapport établit ainsi, pour la première fois, un bilan approfondi des réseaux de soins : parts de marché ; conséquences pour les patients en termes d'accès aux soins et de reste à charge ; impacts sur les prix pratiqués par les professionnels, etc... »*

<http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article620>

Le résumé du rapport (1 page) :

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/Resume_reseaux_soins-DEF.pdf

Le rapport dans son intégralité (161 pages) :

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-107R.pdf>

(Source : www.igas.gouv.fr, par Nicolas Durand, Dr Emmanuelli, avec la contribution de Laura Munoz)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr